

#Avenir

Les actions sectorielles

C'est quoi ?

- Une action de formation
- Qui permet de découvrir une filière et ses métiers
- En lien avec les besoins d'un territoire
- Pour accéder à la formation qualifiante ou à l'emploi

Comment ça se passe ?

- 6 semaines en moyenne à temps plein
- Une durée totale de 210 heures dont 70 heures en entreprise
- Cœur de l'action : expérimenter et tester des métiers
- Par immersion en entreprise et en organisme de formation

Pour qui ?

- Les stagiaires du dispositif #Avenir
- Les demandeurs d'emploi en démarche d'orientation professionnelle via leur opérateur CEP ou en démarche individuelle

Informations pratiques



A qui s'adresser ?

Aux prestataires du dispositif #Avenir



Quand a lieu la formation ?

La programmation annuelle est publiée sur le site internet Parcours-Métier



S'agit-il d'une formation rémunérée ?

Le dispositif #Avenir peut ouvrir droit à une rémunération du stagiaire



Où se situent les organismes de formation ?

Les prestataires sont déployés sur chaque bassin d'emploi du territoire normand.